

Budget rectificatif 7/2008: mobilisation du Fonds de solidarité pour la Martinique et la Guadeloupe, financement

2008/2252(BUD) - 21/10/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 649 voix pour, 21 contre et 11 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 7/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI) au nom de la commission des budgets.

Le Parlement européen rappelle que ce projet de budget porte sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant de 12,78 Mios EUR en crédits d'engagement et de paiement et qu'il vise à venir en aide aux populations de Guadeloupe et de Martinique qui ont subi d'importants dégâts après l'ouragan « Dean » (août 2007). Il rappelle que ce projet de budget sera totalement neutre d'un point de vue budgétaire (puisque'il prévoit une réduction correspondante en crédits de paiements sur la ligne 13.04.02 relative au Fonds de cohésion).

À noter que ce projet de budget est le 1^{er} qui soit uniquement consacré au Fonds de solidarité de l'UE (comme l'avait demandé le Parlement européen dans une résolution antérieure).